

**Province de Québec  
Municipalité de Pierreville**

**ÉLECTION DU 2 AVRIL 2023  
ASSERMENTATION DE L'ÉLU SELON L'ARTICLE 653 DE LA  
LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS**

**ASSERMENTATION AU SIÈGE N° 3**

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller au siège n° 3 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologies des élus municipaux de la Municipalité de Pierreville. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

*Michel Bélisle*

Assermenté devant moi à Pierreville, ce 18<sup>e</sup> jour d'avril 2023

---

*Lyne Boisvert, CPA  
Directrice générale / greffière / trésorière*

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 18 avril 2023* à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire André Descôteaux.

**SONT ABSENTS : 0**

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 26**

**01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2023-04-118**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023 ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2023 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;  
Période de questions ;

**LÉGISLATION**

---

05. Assermentation de l'élu ;
06. Dépôt de la déclaration pécuniaire de l'élu ;
07. Nomination du remplaçant du CCU, du comité des RH et du comité du Lac Saint-Pierre ;
08. Achat d'une console de mixage Allen & Heath et divers accessoires pour la captation vidéo des séances du conseil ;

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

09. Achats de bulletins de vote supplémentaires et papeterie pour les élections ;
10. Autorisation de paiement à Techni-Consultant inc. – Agrandissement et réaménagement de l'hôtel de ville ;
11. Autorisation de paiement à Service de Gestion documentaire France Longpré – Contrat archivage ;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

Aucun élément à ce point

**VOIRIE MUNICIPALE**

---

12. Mandat d'ingénierie à Techni-Consultant inc. – Programme de gestion des actifs municipaux – Élaboration du tableau de bord ;
13. Octroi du contrat de balayage des rues à Les Entreprises Clément Forcier Inc. ;
14. Autorisation de paiement à Arboriculture de Beauce inc. – Abattage d'arbres ;

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

15. Octroi du contrat de réparation de conduite sanitaire à Les entreprises Bryan Cloutier inc. – Rue Tremblay ;
16. Autorisation de paiement à Stantec – Assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame – Projet TECQ ;
17. Autorisation de paiement à Les Services exp inc. – Site de dépôt des neiges usées ;
18. Demande d'agrandissement de la fosse à sédiments au MELCCFP – Les Services exp inc. ;
19. Autorisation de paiement à la firme Techni-Consultant inc. – Assainissement des eaux usées du secteur N-D – Projet TECQ ;
20. Autorisation de paiement à Techni-Consultant inc. – Modélisation hydraulique du réseau d'eau potable du secteur Notre-Dame ;
21. Autorisation de paiement à la firme Techni-Consultant inc. – Accompagnement de l'opérationnel aux étangs ;
22. Autorisation de paiement à la firme Techni-Consultant inc. – Assistance qualité eau potable secteur Notre-Dame ;

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

## **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

23. Autorisation au restaurant l'Amuse Gueule – pour installation-terrasse sur le trottoir ;
24. Demande au ministère de la Culture et des Communications – Assurabilité des bâtiments patrimoniaux ;
25. Avis de motion et présentation du projet de règlement 242-2023 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments résidentiels existants sur le territoire de la municipalité ;
26. Avis de motion et présentation du projet de règlement 243-2023 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments commerciaux existants sur le territoire de la municipalité ;

## **LOISIRS ET CULTURE**

---

27. Mandats à diverses entreprises pour les travaux de la salle Renaud Baril – Programme Nouveaux Horizons ;
28. Autorisation de droit de passage à La Maison des greffés Lina Cyr – Défi vélo ;
29. Entente de location de la Salle des Six - Centre Équilibre ;
30. Autorisation d'achat de chandails de soccer ;
31. Autorisation d'achat d'un défibrillateur et d'un boîtier pour le chalet des loisirs ;
32. Autorisation d'embauche de madame Joannie Courchesne et de monsieur Samuel Bourque – Organisation du tournoi et de la saison de soccer 2023 ;
33. Autorisation de vente de boissons alcoolisées – Tournoi de soccer ;
34. Vente de garage – Dates retenues pour 2023 ;
35. Subvention à la maison des jeunes – 5 000 \$ ;
36. Autorisation de paiement à Andora Lavoie – Entretien de la patinoire saison 2022-2023 ;
37. Mandat à POINTAGE Pro – Installation du tableau de pointage de soccer – Secteur N-D

- 
38. Affaires diverses ;
  39. Documents déposés ;
  40. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;  
Période de questions ;
  41. Levée de l'assemblée.

## **02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2023**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 14 mars 2023, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

**2023-04-119**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 14 mars 2023 et d'en autoriser la signature.

### 03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2023

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 16 mars 2023, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2023-04-120

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 16 mars 2023 et d'en autoriser la signature.

### 04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 mars 2023 ;

2023-04-121

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2023.

*Isabelle Tougas*  
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE			
Conseil du mois de Avril			ANNÉE 2023
Liste des comptes			
<u>Déboursés directs (Dépense 2023)</u>			
1	9165	Descôteaux André- CCU 27-02-2023 Ferme Hardlook inc.	50.00 \$
2	9166	Beulac Nicole - CCU 27-02-2023 Ferme Hardlook inc.	50.00 \$
3	9167	Boisvert Lyne - CCU 27-02-2023 Ferme Hardlook inc.	50.00 \$
4	9168	Gauthier Serge - CCU 27-02-2023 Ferme Hardlook inc.	50.00 \$
5	9169	Annulé	- \$
6	9170	Therrien Couture Jolicoeur - HP dossier général	2 074.15 \$
7	9171	Vidal Maurice - CCU 27-02-2023 Ferme Hardlook inc.	50.00 \$
8	9172	Nathalie Traversy - CCU 27-02-2023 Ferme Hardlook inc.	50.00 \$
9	9173	Stantec Experts Conseils Ltée. - HP conduites rues Daneau / Descheneaux	8 819.16 \$
10	9174	Godon Michel - Remboursement nettoyage dû à un refoulement égoût à ND	1 387.81 \$
11	9175	Annulé	- \$
12	9176	Nevco - Tableau numérique pour le soccer	8 342.80 \$
13	9177	Petite caisse - Eau, liqueur, mouchoirs, essuis-tout, ciseaux, déplacements glissement terrain	240.20 \$
14	9178	Boisvert Lyne - Connexion Cogeco au garage municipale, papeterie pour élections	3 728.20 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>24 892.32 \$</b>

		<b><u>Kilométrage,dépense payé avec salaire</u></b>	
1		Isabelle Tougas - Déplacement du mois de mars 2023	23.49 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire de février 2023	63.24 \$
3		Roy François - Déplacements entretien ménagé chalet des loisirs de ND (Février - mars 2023)	58.56 \$
		<b>Sous-total des factures déjà payées</b>	<b>145.29 \$</b>
		<b><u>Prélèvements automatiques</u></b>	
1		Hydro-Québec - Électricité du 13 décembre 2022 au 15 février 2023	7 457.72 \$
2		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de mars 2023	15 520.23 \$
3		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de mars 2023	6 920.66 \$
4		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de mars 2023	5 044.74 \$
5		Société de l'assurance automobile du Québec - Renouvellement d'immatriculation	1 641.00 \$
6		Sogetel - Service Internet du mois de mars 2023	18.34 \$
7		Visa Desjardins - Zoom, Itunes, Microsoft, Métro, encre	201.98 \$
8		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
		<b>Sous-total des factures déjà payées</b>	<b>36 844.91 \$</b>
		<b><u>Fournisseurs 2023</u></b>	
1	9179	Descôteaux André - Déplacements: Glissement terrain (3x), LG Martel (Armoires salle Renaud-Baril)	152.50 \$
2	9180	Dostie Marie-Ève - Subvention gymnastique (Alicia Boisvert)	174.20 \$
3	9181	Boisvert Lyne - Déplacements: Glissement terrain (2x), Armoires salle renaud Baril, épicerie élections (4x)	256.20 \$
4	9181	Boisvert Lyne - Dépenses élections	213.27 \$
5	9182	Buropro - Photocopies du mois de janvier, février, mars 2023	961.40 \$
6	9183	Dépanneur Pierreville - Essence camions	415.20 \$
7	9184	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur	74.38 \$
8	9185	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation mars 2023	25.00 \$
9	9186	L'annonceur - Avis public (Projet de règlement #2023-04), publication action bénévole	410.69 \$
10	9187	Eurofins Environex - Tests des eaux usées	336.31 \$
11	9187	Eurofins Environex - Tests des eaux potable	499.01 \$
12	9188	Lachapelle Karine - Subvention Ballet (Jade vincent)	42.50 \$
13	9189	Le Code Ducharme - Bulletins de vote, formulaires SMR62, SMR35	- \$
14	9190	Mégaburo - Diverses papeteries	589.16 \$
15	9191/ 9192	Patrick Morin - Protège ampoule, asphalte froide, graisse, chaîne, boulon+écrou, eau, néon	606.43 \$
16	9193	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau janvier - février - mars 2023	59 488.74 \$
17	9194	R.G.M.R Bas Saint-François - Location conteneur 2 verges,	22 554.96 \$
18	9195	Régie d'incendie Pierreville St-François-Du-Lac - Interventions 21 georges, 90 Letendre	5 355.38 \$
19	9196	Métro Rouillard & Frères - Eau	5.99 \$
20	9197	Desrosiers Mélissa - Subvention natation (Timothée Roy)	25.50 \$
21	9198	ADN communication - Alertes municipales mars 2023	52.66 \$
22	9199	Arboriculture de Beauce inc. - Abattage d'arbres rue Lefebvre	5 001.41 \$
		<b>Sous-total des factures à payer</b>	<b>97 240.89 \$</b>
		<b>Total des factures du mois</b>	<b>159 123.41 \$</b>

## PÉRIODE DE QUESTIONS

## LÉGISLATION

---

### 05. ASSERMENTATION DE L'ÉLU

Assermentation de l'élu, la greffière-trésorière à titre de présidente d'élection fait signer l'assermentation de l'élu au procès-verbal et confirme qu'il signe le formulaire SM-67.

### 06. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PÉCUNIAIRE DE L'ÉLU

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, l'élu présent dépose séance tenante sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

### 07. NOMINATION DU REMPLAÇANT DU CCU, DU COMITÉ DES RH ET DU COMITÉ DU LAC SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Steeve Desmarais pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), au Comité des ressources humaines, au Comité du Lac Saint-Pierre et de procéder aux modifications qui s'imposent à la suite des récentes élections municipales ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-122

Il est proposé la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que s'établisse dorénavant comme suit la liste des personnes désignées pour siéger aux comités municipaux suivants, le tout en remplacement de toutes autres nominations antérieures, à savoir ;

1. **Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :** *Michel Bélisle*
2. **Comité des ressources humaines :** *Michel Bélisle*
3. **Comité du Lac Saint-Pierre :** *Nathalie Traversy*

Chacun des membres du conseil acceptant leurs nominations respectives séance tenante, entendu que monsieur le maire est toujours d'office membre de chacun des comités.

### 08. ACHAT D'UNE CONSOLE DE MIXAGE ALLEN & HEATH ET DIVERS ACCESSOIRES POUR LA CAPTATION VIDÉO DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2023-01-07, la Municipalité a fait l'achat de caméra et console pour la captation vidéo des séances du conseil auprès de la firme Spec-Tech inc. ;

CONSIDÉRANT QUE ladite console ainsi que certaines de ses composantes sont inadéquates ;

CONSIDÉRANT QUE la console inadéquate sera revendue à l'entreprise Spec-Tech inc. au prix payé par la municipalité, soit 342,63 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-04-123

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de la console de mixage Allen & Heath, quatre microphones, huit câbles ainsi qu'un convertisseur audio à Spec-Tech inc. pour un montant de 1 756,82 \$ taxes incluses;

QUE la facture n° 1862 émise par Spec-Tech inc. le 1<sup>er</sup> février 2023, au coût de 730,43 \$ taxes incluses pour l'achat et les frais d'installation de 4 microphones, 4 trépieds de table, 1 amplificateur et 1 HUB USB pour ordinateur.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Caméra » 03 310 01 011*

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

### **09. ACHATS DE BULLETINS DE VOTE SUPPLÉMENTAIRES ET PAPETERIE POUR LES ÉLECTIONS**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-03-101 autorisait l'achat de papeterie pour l'élection municipale partielle du 2 avril 2023 relativement au poste vacant #3 ;

CONSIDÉRANT QUE la présidente d'élection a dû faire l'achat de bulletins de vote supplémentaires et de la papeterie nécessaire à la tenue du scrutin ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-04-124**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat des bulletins de vote et de la papeterie à la compagnie Le Code Ducharme, au coût total de 657,20 \$ taxes incluses.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Fourniture de bureau-Greffé » 02 130 00 670*

### **10. AUTORISATION DE PAIEMENT À TECHNI-CONSULTANT INC. – AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-03-99 autorisait le dépôt de la demande d'aide financière PRACIM pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 01873 émise par la firme Techni-Consultant inc. pour l'accompagnement professionnel dans le projet PRACIM est au montant forfaitaire de 4 599,01 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-04-125**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture 01873 de la firme Techni-Consultant inc. au montant forfaitaire total de 4 599,01 \$ taxes incluses.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rénovation Hôtel de ville » 03 310 01 002*

### **11. AUTORISATION DE PAIEMENT À SERVICE DE GESTION DOCUMENTAIRE FRANCE LONGPRÉ – CONTRAT ARCHIVAGE**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-12-381 a octroyé le contrat de l'archivage et de la numérisation des documents municipaux à la firme spécialisée Service de Gestion documentaire France Longpré ;

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2023, la firme Service de Gestion documentaire France Longpré a émis la facture n° 020349 de 13 818,78 \$ taxes incluses pour le déménagement, à leur bureau, et la numérisation de 1667 dossiers ;

2023-04-126

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 020349 au montant de 13 818,78 \$ taxes incluses pour l'archivage et la numérisation des documents municipaux à la firme Service de Gestion documentaire France Longpré.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Archivage » 02 130 02 414*

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

## **SÉCURITÉ CIVILE**

---

Aucun élément à ce point

## **VOIRIE MUNICIPALE**

---

### **12. MANDAT D'INGÉNIERIE À TECHNI-CONSULTANT INC. – PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX – ÉLABORATION DU TABLEAU DE BORD**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a obtenu une aide financière de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'un des documents livrables de ce programme est un *Tableau de bord d'aide à la décision* ;

CONSIDÉRANT que ce *Tableau de bord d'aide à la décision* doit inclure l'intégration des actifs municipaux dans une base de données de géomatique, l'établissement des cycles de vie de chaque type d'infrastructure, l'estimation des coûts unitaires des interventions et leur valeur de remplacement ;

CONSIDÉRANT que ce *Tableau de bord d'aide à la décision* doit être réalisé par un ingénieur ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise PLP Consultants a transmis une offre de services professionnels de 4 000 \$ avant taxes pour l'élaboration du tableau de bord d'aide à la décision ;

CONSIDÉRANT que ces dépenses sont admissibles à l'aide financière du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités ;

2023-04-127

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise PLP Consultants au montant de 4 599,00 \$ taxes incluses pour effectuer le tableau de bord d'aide à la décision dans le cadre de l'élaboration du Programme de gestion des actifs municipaux.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Gestion des actifs municipaux » 02 413 01 444*



### **13. OCTROI DU CONTRAT DE BALAYAGE DES RUES À LES ENTREPRISES CLÉMENT FORCIER INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder au balayage et au nettoyage printanier des rues dans les secteurs Pierreville et Notre-Dame ;

**2023-04-128**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de balayage et de nettoyage des rues dans les secteurs de Pierreville et Notre-Dame à l'entreprise Clément Forcier au taux horaire de 189 \$/heure, et ce, comparativement à 180 \$/heure pour l'année 2022. De plus, une surcharge de carburant s'ajoute au taux horaire de 189 \$/heure ;

QUE le montant total des travaux ne devra pas excéder 5 000 \$.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Balayage des rues » 02 320 03 521*

### **14. AUTORISATION DE PAIEMENT À ARBORICULTURE DE BEAUCE INC. – ABATTAGE D'ARBRES**

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'abatage d'arbres dans deux zones a été soumise à la municipalité par madame Chantal Laforce demeurant sur la rue Lefebvre ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits arbres sont sur le terrain de la municipalité et qu'ils sont considérés comme dangereux ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Arboriculture de Beauce inc. a transmis la facture 40133, de 5 001,41 \$ taxes incluses, à la municipalité pour l'abattage desdits arbres ;

**2023-04-129**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'embauche de l'entreprise Arboriculture de Beauce Inc. à 5 001,41 \$ taxes incluses ;

QUE le montant se détaille ainsi :

ZONE 1 : 1 800 \$ pour l'abattage  
475 \$ pour la récupération des branches (4 pouces et moins)  
475 \$ pour la récupération de bois (4 pouces et plus)

ZONE 2 : 900 \$ pour l'abattage  
350 \$ pour la récupération des branches (4 pouces et moins)  
350 \$ pour la récupération de bois (4 pouces et plus)

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « B.N.D. voirie » 02 320 01 620*

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

### **15. OCTROI DU CONTRAT DE RÉPARATION DE CONDUITE SANITAIRE À LES ENTREPRISES BRYAN CLOUTIER INC. – RUE TREMBLAY**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation d'une conduite sanitaire doivent être faits ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission 200003 reçue de Les entreprises Bryan Cloutier inc. en date du 7 avril 2023 pour les travaux de réparation d'une conduite sanitaire sur la rue Tremblay ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission 200003 comprend les travaux d'excavation, support à poteau, plan d'ingénieur pour support à poteau et la réparation de la conduite avec deux (2) joints d'étanchéité, pour un montant de 11 640,53 \$ taxes incluses ;

**2023-04-130**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de réparation de ladite conduite sanitaire à Les entreprises Bryan Cloutier inc., au coût total de 11 640,53 \$ taxes incluses.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R chemins – Ens. Pierreville » 02 320 00 521*

#### **16. AUTORISATION DE PAIEMENT À STANTEC – ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR NOTRE-DAME – PROJET TECQ**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-02-83 a octroyé le mandat de fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame-de-Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 1788001 émise le 16 mars 2023 par l'entreprise Stantec Experts-conseils ltée pour la *tâche principale n° 100, Coordination d'intervenants*, au montant de 1 897,09 \$ taxes incluses ;

**2023-04-131**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture 1788001 au coût de 1 897,09 \$ taxes incluses, à l'entreprise Stantec Experts-conseils ltée.

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 09*

#### **17. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES SERVICES EXP INC. – SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise, Les Services exp inc., a été mandaté afin de s'assurer que les travaux d'agrandissement du site des neiges usées soient effectués selon les règles établies par le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-12-428 mandatait Les Services exp inc. pour la surveillance des travaux d'agrandissement du site de dépôt des neiges usées ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 736758 émise le 22 mars 2023 par Les Services exp inc. pour les honoraires professionnels de monsieur Éric Letendre, Technicien principal et Chargé de projet, le 17 mars 2023, est au montant de 120,72 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits honoraires professionnels de monsieur Éric Letendre, Technicien principal et Chargé de projet, de la facture n° 736758 incluent la surveillance des travaux d'agrandissement du site, la production du plan après travaux et la gestion de demande de paiement 1 ;

**2023-04-132**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 736758 au montant de 120,72 \$ taxes incluses à Les Services exp inc.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Site des neiges usées » 03 310 01 012*

### **18. DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DE LA FOSSE À SÉDIMENTS AU MELCCFP – LES SERVICES EXP INC.**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-03-103 a mandaté Les Services exp inc. pour la préparation d'une modification à la demande d'autorisation du site des neiges usées au MELCCFP dans le but de faire augmenter au maximum le volume d'entreposage de neiges usées sur le site actuel permettant ainsi d'augmenter la capacité d'accueil pour le traitement des neiges usées ramassées sur le territoire et dirigées vers le site ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sollicite à nouveau Les Services exp inc. pour la préparation d'une demande d'autorisation d'agrandissement de la fosse à sédiments du site des neiges usées au MELCCFP dans le but d'augmenter de 2 mètres l'épaisseur d'entassement de neige ;

CONSIDÉRANT QUE ladite augmentation de 2 mètres amènerait le total d'épaisseur d'entassement de neige à 4 mètres et le volume d'accumulation à ± 11 200m<sup>3</sup> ;

CONSIDÉRANT QUE Les Services exp inc. ont conçu les plans initiaux du site des neiges usées ;

**2023-04-133**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Les Services exp inc. pour la préparation de la demande d'autorisation d'agrandissement du site des neiges usées au MELCCFP en demandant que l'épaisseur d'entassement de neige soit de 4 mètres.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels- TEU Pville » 02 414 10 411*

### **19. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. – ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR N-D – PROJET TECQ**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-06-185 a mandaté la firme Techni-Consultant inc. pour un montant forfaitaire de 7 900 \$ taxes en sus pour les services d'accompagnement dans le projet de la mise aux normes de l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame incluant le processus de demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ;

CONSIDÉRANT QUE ledit mandat inclut les activités de complétion du formulaire PRIMEAU, la préparation de l'appel d'offres avec qualifications du devis pour l'étude préliminaire incluant l'estimation des

coûts ainsi que l'assistance et le soutien administratif aux réunions, à tarif horaire et selon le besoin ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 01883 émise, le 6 avril 2023, par la firme Techni-Consultant inc. est d'une somme de 1 707,38 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 01874 émise, le 6 avril 2023, par la firme Techni-Consultant inc. est d'une somme de 2 099,73 \$ taxes incluses ;

**2023-04-134**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures n° 01883 et n° 01874, au coût total 3 807,11 \$ taxes incluses, à la firme Techni-Consultant inc. pour les services d'accompagnements pendant la mise aux normes de l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame – Projet TECQ.

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009*

## **20. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. – MODÉLISATION HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DU SECTEUR NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-01-36 a mandaté la firme Techni-Consultant inc. pour leurs services d'assistance technique et administrative dans le projet de modélisation hydraulique du réseau d'eau potable du secteur Notre-Dame, qui se détaille ainsi ;

- Rencontrer la direction et les différents intervenants pour définir les besoins, les attentes ainsi que la mise en contexte du projet ;
- Rédiger le devis de services professionnels sur invitation ;
- Gérer l'appel d'offres ;
- Produire la recommandation ;
- Participer à la réunion de démarrage ;
- Répondre aux questions de la municipalité ou des professionnels au cours de la réalisation de leur mandat.

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 01875, au montant de 2 731,40 \$ taxes incluses et émise, le 6 avril 2023, par la firme Techni-Consultant inc. pour les services d'assistance énumérés au précédent paragraphe ;

**2023-04-135**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 01875 d'une somme de 2 731,40 \$ taxes incluses, à la firme Techni-Consultant inc. pour les services d'assistance technique et administrative dans le projet de modélisation hydraulique du réseau d'eau potable du secteur Notre-Dame.

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services-Génie-Eau jaune » 02 413 00 411*

## **21. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. – ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATIONNEL AUX ÉTANGS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, le 6 avril 2023 dernier, la facture n° 01876 pour les services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. se détaillant ainsi : pour la période se terminant le 31 mars 2023, M. Pierre-Luc Bellemare au tarif horaire de 97,50 \$/heure pour 7,5 heures travaillées, soit un coût total de 731,25 \$ taxes en sus (840,75 \$ taxes incluses).

*Les heures couvrent les frais de la coordination et l'accompagnement de l'opérateur au niveau du formulaire SOMAEU, l'échantillonnage et la coordination en vue de la vidange des boues.*

**2023-04-136**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin

Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture n° 01876 à Techni-Consultant inc. pour un montant de 840,75 \$ taxes incluses.

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Pierreville seulement.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels-TEU PVILLE » 02 414 10 411*

## **22. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. – ASSISTANCE QUALITÉ EAU POTABLE SECTEUR NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-12-414 a mandaté la firme Techni-Consultant inc. afin de bénéficier de services d'accompagnement pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 01860 émise le 4 avril 2023, par la firme Techni-Consultant inc. et se détaillant ainsi :

Pour la période couvrant du 1<sup>er</sup> février au le 31 mars 2023, monsieur Luc Arseneault au tarif horaire de 97,50 \$/heure pour 5 heures travaillées, soit un coût total de 487,50 \$ taxes en sus (560,51 \$ taxes incluses).

*Assistance annuelle horaire 2023 pour des projets ponctuels demandés par la municipalité. Assistance qualité eau potable – secteur Notre-Dame.*

**2023-04-137**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture n° 01860 à Techni-Consultant inc. pour un montant de 560,51 \$ taxes incluses.

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Service génie eau jaune rang de l'Île » 02 413 00 411*

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

**23. AUTORISATION AU RESTAURANT L'AMUSE GUEULE –  
POUR INSTALLATION-TERRASSE SUR LE TROTTOIR**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'agrandissement saisonnière pour la terrasse du restaurant L'Amuse-Gueule situé au 7, rue Georges ;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier l'agrandissement de la terrasse a été accepté parce qu'un trottoir existait de l'autre côté de la rue à cette époque ;

CONSIDÉRANT QUE la terrasse actuelle sera entièrement aménagée à l'extérieur s'étirant sur la largeur du trottoir le rendant inaccessible pour les piétons durant tout l'été ;

CONSIDÉRANT QUE les éléments qui constituent la terrasse seront amovibles et d'une durée temporaire (saisonnière) soit du 15 mai 2023 au 15 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la musique d'ambiance sera tolérée sur cette terrasse ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-04-138**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la demande pour l'aménagement d'une terrasse de restauration saisonnière ;

QUE cette terrasse devra être enlevée si des travaux sont nécessaires dans cette partie de la rue Georges entre le 15 mai 2023 et le 15 octobre 2023, et ce sans compensation financière ;

QUE cette autorisation soit annuelle et que la demande d'agrandissement saisonnière pour la terrasse du restaurant L'Amuse-Gueule devra être faite chaque année auprès du conseil municipal.

**24. DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES  
COMMUNICATIONS – ASSURABILITÉ DES BÂTIMENTS  
PATRIMONIAUX**

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs ;

CONSIDÉRANT QUE les efforts considérables récemment entrepris par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

CONSIDÉRANT QUE l'impact majeur d'un refus d'assurabilité par les propriétaires de biens anciens ;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation du patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

2023-04-139

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin

Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques ;

QUE la Municipalité de Pierreville demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution ;

QUE la Municipalité de Pierreville transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et Propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

**25. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 242-2023 DÉCRÉTANT L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

L'AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Nathalie Traversy QU'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption avec dispense de lecture le Règlement numéro 242-2023 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments résidentiels existants sur le territoire de la municipalité.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 242-2023 est présenté et déposé. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

**26. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 243-2023 DÉCRÉTANT L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

L'AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud QU'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption avec dispense de lecture le Règlement numéro 243-2023 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation pour la rénovation de bâtiments résidentiels existants sur le territoire de la municipalité.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 243-2023 est présenté et déposé. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

## **LOISIRS ET CULTURE**

---

### **27. MANDATS À DIVERSES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE RENAUD BARIL – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation et d'aménagement de la salle Renaud Baril, dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons, doivent se poursuivre ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission émise par l'entreprise Isolation Turcotte & Pruneau Inc. le 31 mars 2023, pour l'isolation de deux (2) murs au 2<sup>e</sup> étage du centre communautaire, est de 2 471,96 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions A01-2023 à 6 553,29 \$ taxes incluses et A02-2023 à 12 098,89 \$ taxes incluses, émises le 30 mars 2023 par CD Finition inc., pour un total de 18 652,18 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de 1 085,36 \$ taxes incluses émise le 25 mars 2023 par Ébénisterie Lachapelle, pour les 12 portes d'armoire de cuisine en mélamine de la salle des Six ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions de 1 782,11 \$ taxes incluses pour le casier à manteau en mélamine blanche du vestiaire de la salle Renaud Baril et de 13 056,56 \$ taxes incluses pour les armoires de la cuisine pour la salle Renaud Baril émises par Ébénisterie Lachapelle ;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) soumissions d'Ébénisterie Lachapelle totalisent 15 924,03 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission émise le 10 avril 2023 par Les Entreprises D'électricité D. A. inc. pour les multiples travaux d'installation et fournitures électriques est de 20 483,00 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-04-140**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Isolation Turcotte & Pruneau Inc., Les Entreprises D'électricité D. A. inc., CD Finition inc. et Ébénisterie Lachapelle pour les travaux décrits dans leur soumission respective ;

QUE des dépôts de 30% seront émis à la signature desdits contrats, tels que mentionnés dans les soumissions.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation-Ctr Comm » 03 310 00 014*

### **28. AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE À LA MAISON DES GREFFÉS LINA CYR – DÉFI VÉLO**

CONSIDÉRANT QUE La Maison des greffés Lina Cyr demande un droit de passage dans le cadre de leur 17<sup>e</sup> édition du défi vélo prévu le 14 et 15 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le défi vélo est une randonnée cycliste de plus de 300km, d'une durée de deux jours, dont le départ est prévu à Beloeil et l'arrivée au Juvénat Notre-Dame à Lévis ;



CONSIDÉRANT QUE le 14 juillet 2023, les cyclistes participants s'arrêteront au Centre communautaire situé au 44, Maurault pour y faire une pause santé ;

**2023-04-141**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le droit de passage et l'arrêt au 44, Maurault pour une pause santé, au convoi La Maison des greffés Lina Cyr le 14 juillet 2023.

### **29. ENTENTE DE LOCATION DE LA SALLE DES SIX - CENTRE ÉQUILIBRE**

CONSIDÉRANT QUE l'intention des membres du présent conseil est d'établir une entente avec madame Geneviève Bélanger quant à l'usage et la location de la Salle du 44, Maurault appartenant à la municipalité de Pierreville, à la suite d'une demande de sa part à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Bélanger occupera ladite salle afin d'y tenir des séances de zoothérapie ;

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Bélanger occupera ladite salle, au coût de 25 \$ par jour, aux dates suivantes :

- 9 et 10 septembre 2023 ;
- 7, 8, 21 et 22 octobre 2023 ;
- 6, 7, 13 et 14 janvier 2024 ;
- 3, 4, 17 et 18 février 2024 ;
- 27 et 28 avril 2024 ;
- 25 et 26 mai 2024 ;
- 1, 2, 8 et 9 juin 2024.

**2023-04-142**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de permettre à madame Geneviève Bélanger de louer la salle des 6 au coût de 25 \$ par jour ainsi qu'aux dates inscrites ci-haut ;

QUE les 3 séances gratuites incluses dans l'entente de location seront distribuées à des citoyens de la municipalité lors d'un futur concours géré et organisé par le personnel du bureau municipal et le tout approuvé par madame Geneviève Bélanger ;

D'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, ladite entente de location et d'en gérer les termes et dispositions.

### **30. AUTORISATION D'ACHAT DE CHANDAILS DE SOCCER**

CONSIDÉRANT QUE les chandails de soccer sont maintenant désuets, le comité des Loisirs de Pierreville demande l'achat de 100 nouveaux chandails afin de les remplacer ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission émise par St-Pierre Sports de Sorel pour 100 chandails COSMO de couleur au choix, avec numéro au dos ainsi que le logo (6x9) en couleur ;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission émise par St-Pierre Sports de Sorel se détaille ainsi : 100 chandails à 28,74 \$ taxes incluses chacun ;

CONSIDÉRANT QUE 21 chandails sont ajoutés à ladite demande, portant ainsi le total de chandails à 121, soit 105 chandails pour les joueurs et 16 chandails pour les entraîneurs ;

**2023-04-143**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 121 chandails de soccer à St-Pierre Sports de Sorel, au coût de 3 507,54 \$ taxes incluses, le tout conformément à leur soumission.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs Pierreville-Soccer » 02 701 52 690*

### **31. AUTORISATION D'ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR ET D'UN BOITIER POUR LE CHALET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que le chalet des loisirs ait accès à un défibrillateur, en raison des potentiels grands achalandages du chalet des loisirs ;

CONSIDÉRANT QU'en cas de besoin, le défibrillateur sauve des vies ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est entièrement d'accord avec l'achat de ce matériel ;

**2023-04-144**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin  
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un défibrillateur externe entièrement automatisé de marque ZOLL AED 3 semi-automatique, batterie, électrode Uni-Padz garantie de 8 ans, accompagné d'un boîtier pour un montant de ± 1 650 \$ (taxes en sus) vendu par Dallaire Médical inc.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Sécurité défibrillateur » 03 310 02 004*

### **32. AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MADAME JOANNIE COURCHESNE ET DE MONSIEUR SAMUEL BOURQUE – ORGANISATION DU TOURNOI ET DE LA SAISON DE SOCCER 2023**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire embaucher deux personnes responsables pouvant s'occuper de l'organisation du tournoi de soccer 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Joanie Courchesne et monsieur Samuel Bourque sont disponibles pour ce travail, pour la saison estivale 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse des tâches reliées à ce travail, les élus ont pris la décision d'offrir un montant forfaitaire de 1 500 \$ à madame Joanie Courchesne et 1 500 \$ à monsieur Samuel Bourque pour la saison estivale de soccer 2023. De plus, cette somme sera payée en 3 paiements égaux soit 1/3 au début de la saison, 1/3 à la mi-saison et 1/3 à la fin de la saison ;

**2023-04-145**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'embaucher madame Joanie Courchesne et monsieur Samuel Bourque comme responsables et entraîneurs pour le soccer de la saison estivale 2023 ;

QUE leurs tâches respectives seront les suivantes, sans toutefois les restreindre :

- Les rencontres avec la ligue durant la saison ;
- Les heures de responsable et d'entraîneur si besoin y sont ;
- Les heures pour aller faire les achats requis pour le soccer ;
- La préparation des lignes ainsi que toutes autres tâches connexes.

QUE leur rémunération soit de 25 \$ l'heure comme responsable et de 20 \$ l'heure comme entraîneur, soit au même tarif que l'an dernier selon la résolution 2021-10-388 tout en respectant le maximum de 1 500 \$ chacun ;

QUE le coût d'inscription pour *Moustique* est à 40 \$ et pour *Peewee/Bantam* à 90 \$ ;

QU'un dépôt de 40 \$ sera exigé par participant pour un chandail.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs Pierreville-Soccer » 02 701 52 690*

### **33. AUTORISATION DE VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES – TOURNOI DE SOCCER**

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs du tournoi de soccer 2023 souhaitent vendre des boissons alcoolisées lors de la tenue du tournoi de soccer 2023 organisé par le Comité de la jeunesse de Pierreville qui aura lieu le 23, 24, 25, 26 et 27 août 2023 sur le terrain des loisirs, situé au 30 rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE les produits qui seront vendus lors du tournoi proviendront des marchands de chez nous, tels que l'épicerie Métro ainsi que les dépanneurs de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-04-146**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la vente de boissons alcoolisées sur le terrain des loisirs, au 30 rue Principale de Pierreville, lors du tournoi de soccer prévu du 23 au 27 août 2023.

### **34. VENTE DE GARAGE – DATES RETENUES POUR 2023**

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 01-2002 concernant les ventes de garage stipule que le conseil doit statuer par résolution sur les dates retenues pour les ventes de garage ;

EN CONSÉQUENCE,

**2023-04-147**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle  
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que les dates suivantes soient retenues pour les ventes de garage pour l'année 2023 soit les 20, 21 et 22 mai, ainsi que les 2, 3 et 4 septembre.

### **35. SUBVENTION À LA MAISON DES JEUNES – 5 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire appuyer la Maison des jeunes du Bas-Saint-François dans la continuité de leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes est un endroit qui offre aux jeunes la possibilité de prendre des responsabilités et de s'engager dans des projets d'activités culturelles, éducatives et sportives, de sensibilisation, d'information et de prévention de la santé qui les intéressent et qui se veulent utiles à la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de l'organisme a été déposé à la municipalité ;

**2023-04-148**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un déboursé de 5 000 \$ en guise d'aide financière à l'organisme Maison des jeunes du Bas-Saint-François.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Maison des jeunes » 02 701 96 990*

### **36. AUTORISATION DE PAIEMENT À ANDORA LAVOIE – ENTRETIEN DE LA PATINOIRE SAISON 2022-2023**

CONSIDÉRANT que la résolution 2022-11-374 a donné le contrat d'entretien de la patinoire du secteur Notre-Dame pour la saison 2022-2023 à monsieur Noah Barbeau ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions météorologiques ne sont plus favorables à l'entretien de la patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Noah Barbeau est le fils de madame Andora Lavoie ;

**2023-04-149**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
Appuyé par le conseiller Michel Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le paiement de 1 300 \$ à madame Andora Lavoie pour l'entretien de la patinoire du secteur Notre-Dame fait par son fils, monsieur Noah Barbeau.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Patinoire ND » 02 701 30 145*

### **37. MANDAT À POINTAGE PRO – INSTALLATION DU TABLEAU DE POINTAGE DE SOCCER – SECTEUR N-D**

Cet élément a été reporté à une date ultérieure.

### **38. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

### **39. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

- 1. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS** – Avis de non-conformité pour manquements détectés au lieu d'élimination de neiges usées (lot 5 743 724 du cadastre du Québec) ;
- 2. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapport mensuel du traitement de la récupération du mois de mars 2023 – Rapports mensuels du traitement des déchets du mois de mars 2023 - Procès-verbal de la séance du 27 février 2023 ;

**3. DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES MUNICIPALES ET DES PROGRAMMES** – Accusé de réception du formulaire de demande d'aide financière pour le PRACIM par courriel généré automatiquement ;

**4. DIRECTION GÉNÉRALE DES INFRASTRUCTURES D'EAU, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION** – Courriel constituant le document officiel confirmant l'acceptation de la programmation de travaux version n°1 dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) qui a été accepté le 21 mars 2023 ;

**5. TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS** – Confirmation de la demande de permis d'affichage des deux silhouettes d'enfants sur la rue Principale, dans le secteur Notre-Dame, à Pierreville ;

#### **40. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames Nathalie Traversy, Josée Bussièrès, Marie-Pier Guévin-Michaud et ainsi que messieurs Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La seconde période de questions débute à 20h56 et se termine à 21h09.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions :

#### **41. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2023-04-150**

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21h10.

---

*André Descôteaux*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA,*  
Directrice générale/Greffière-trésorière